

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25143

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ OCCITANIE / GRAND RAID DES CATHARES / CSE DE LA MANUFACTURE

CENTRE DE CONGRES – 18 rue des Trois Couronnes

La Commune de Carcassonne met à la disposition Le Centre des Congrès, à titre payant et sous réserve de la réglementation en vigueur à :

- L'Agence Régionale de Santé OCCITANIE, représenté par Didier JAFFRE dont le siège social est 26-28 Parc clubs du Millénaire – 1025 rue Henri Becquerel – CS 30001 – 34067 MONTPELLIER , le 13 et 14 Octobre 2025
- Grand Raid des Cathares, représenté par AMALINE Vincent dont le siège est 8 rue Camille Saint Saëns 11000 CARCASSONNE, du 17 Octobre 2025 au 26 Octobre 2025
- CSE de la Manufacture, représenté par Christine BEDU dont le siège social est 180 rue Averroès 11800 TREBES, le 12 Décembre 2025

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Les organisateurs s'engagent à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Les présents contrats ont pour but de fixer les modalités de ces mises à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ces contrats.

Carcassonne, le 16 septembre 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250916-26728-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025
Publication : 25/09/2025